



www.drummer-wettbewerb.ch



24ème

**Concours suisse
pour percussionnistes
à Altishofen**

SPONSOREN



REGLEMENT

ENSEMBLE PERCUSSIONS

Dimanche, le 30 avril 2017

Patronat: Schweizer Blasmusikverband (SBV)

Nous invitons tous les percussionnistes ambitieux et intéressés à participer au Drummer-Meeting dans la catégorie „Ensembles Percussions.

Nous nous réjouissons de découvrir de nombreux talents et vous souhaitons une cordiale bienvenue !

Altishofen, octobre 2016

CO du Concours Suisse des Batteurs et Percussionnistes (CSBP)

CATEGORIES

Catégorie	A (Ambitieux) Ensembles de 3 à 6 amateurs nés après 1992	FUN 25 Ensembles d'au maximum 12 amateurs nés après 1992	FUN 16 Ensembles d'au maximum 12 amateurs nés après 2001
Difficile	x		
Moyen		x	x
Facile			x

Les étudiants en formation professionnelle sont autorisés à participer.

Chaque catégorie nécessite un minimum de trois ensembles.

Critères d'évaluation et exigences pour la catégorie A

1. Cohésion
2. Rythmique/ Métrique
3. Dynamique
4. Expression musicale

- Les ensembles de la catégorie A jouent un morceau choisi librement dont la durée n'excède pas 8 minutes.
- L'évaluation s'effectue sur une échelle de 5 à 10 points par critère et par juré.
- Seuls les instruments de l'organisateur sont autorisés lors du concours.
- Il est cependant possible d'apporter de petits instruments et des instruments à effets.
- Les participants jouent avec leurs baguettes personnelles.
- La présence d'un directeur n'est pas indispensable.
- Si la catégorie compte un minimum de dix ensembles, une finale sera organisée. L'évaluation y sera effectuée sur le même principe que lors du tour préliminaire. Les points obtenus lors du tour préliminaire n'entrent pas en ligne de compte pour l'évaluation de la finale.

Critères d'évaluation et exigences pour la catégorie FUN

1. Cohésion
2. Rythmique/ Métrique
3. Dynamique
4. Expression musicale

- La musicalité et la créativité seront évaluées.
- Le jury se compose de 2 jurés (chacun 25%) et du public (50%).
- Seul le classement des trois premiers rangs sera rendu public. Tous les autres ensembles apparaîtront dans la liste des résultats sous „a participé“.
- En cas d'égalité de points, le choix du public prime.
- Chaque ensemble reçoit un bref rapport du jury.
- Les ensembles de la catégorie Fun jouent une pièce choisie librement d'une durée maximale de 5 minutes.
- Les compositions personnelles sont également autorisées.
- Le choix des instruments (percussions et effets) est libre. Les instruments sont mis à disposition et leur liste sera communiquée ultérieurement.
- L'ensemble peut jouer avec ou sans directeur.

Echauffement

Une répétition de l'ensemble n'est pas prévue. Cependant une salle d'échauffement est réservée pour chacun des groupes. La liste des instruments qui y seront mis à disposition sera communiquée ultérieurement.

INFORMATIONS GENERALES

Inscription

L'inscription s'effectue au moyen du formulaire d'inscription.

L'inscription n'est définitivement valable qu'après le paiement des frais d'inscription. En cas de renoncement, ceux-ci ne seront pas remboursés. Le nombre d'ensembles étant limité, le facteur déterminant pour l'admission est l'ordre de réception des frais d'inscription. Les admissions seront actualisées périodiquement sur notre site www.drummer-wettbewerb.ch. Chaque ensemble recevra avant le concours une brochure comprenant les données détaillées de la manifestation.

Frais d'inscription

Fr. 40.-- par participant / max. Fr. 350.-- par ensemble

Chaque participant peut s'inscrire au maximum dans deux catégories différentes (Classique et/ou Drum-Set). La catégorie „Ensembles“ peut être choisie en tant que troisième catégorie.

Date limite d'inscription:

15 janvier 2017

Inscriptions à retourner à::

Schlagzeug Shop Glanzmann
6246 Altshöfen

Tel.: 062-756 22 66 / Fax.: 062-756 28 62

E-Mail: anmeldung@drummer-wettbewerb.ch

Contrôle

Une personne neutre contrôle le concours et veille au respect du règlement

Dispositions finales

Les décisions du jury sont définitives et non contestables.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription en cas de non conformité au règlement ou si d'autres considérations organisationnelles le nécessitent. En cas de force majeure, l'organisateur est autorisé à déplacer la date ou à renoncer au concours. En s'inscrivant, chaque participant accepte le règlement. Toute violation du règlement entraîne une disqualification.

CHAMPION SUISSE D'ENSEMBLE PERCUSSIONS

L'ensemble de la catégorie A ayant obtenu le plus de points reçoit le titre de „Champion Suisse d'Ensemble Percussions“.

Le titre ne peut être remis qu'à un ensemble domicilié en Suisse.